

## Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) *Renforcer les moyens*

### I - Prioriser l'action publique en direction des jeunes

Les addictions avec ou sans substances représentent un problème majeur de santé publique. En France, les études épidémiologiques montrent **des niveaux de consommation de produits psychoactifs, supérieurs à la moyenne des autres pays européens, en particulier chez les jeunes**<sup>1</sup>.

Face à l'évolution inquiétante de ces consommations, le plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 a fait du déploiement de l'intervention précoce et du renforcement des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) une de ses priorités d'action.

Depuis quatre ans, avec le soutien des pouvoirs publics, les CJC ont réalisé un important travail de réorganisation, de formation et d'évolution de leurs pratiques professionnelles afin de mieux répondre aux besoins et aux enjeux actuels.

Cependant les **CJC souffrent d'un déficit de moyens qui ne leur permet pas de mettre en oeuvre de manière effective l'ensemble de leurs activités**. Si la circulaire budgétaire du 15 septembre 2015<sup>2</sup> a permis à certaines CJC de renforcer partiellement l'axe intervention précoce, l'effort budgétaire consenti demeure insuffisant.

#### La CJC

Créée réglementairement en 2004, la mission Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) portée par les CSAPA associe une stratégie d'intervention précoce à des pratiques d'entretien clinique et de prise en charge adaptées au public jeune et à son entourage.

Les 260 CJC du territoire rencontrent environ **30000 personnes par an** ce qui représente un volume de consultations élevé mais encore inférieur aux besoins.

### II- Consolider la mission CJC portée par les CSAPA

Début 2016, la Fédération Addiction a réalisé un état des lieux afin de mieux connaître les moyens actuels et les besoins financiers des CJC adhérentes à son réseau<sup>3</sup>.

Cet état des lieux a confirmé le **déficit de moyens des CJC et la nécessité de renforcer le budget ONDAM qui leur est alloué** comme le préconise l'IGAS dans son rapport<sup>4</sup> sur l'évaluation du dispositif médico-social spécialisé dans la prise en charge des conduites addictives.

La Fédération Addiction avait d'ailleurs proposé un amendement en ce sens dans le cadre des débats parlementaires sur le PLFSS 2016<sup>5</sup>.

Actuellement, l'effectif moyen des CJC est **inférieur à 1 équivalent temps plein (0,94 ETP)**, leur budget annuel de fonctionnement est quant à lui **inférieur à 50 000 € (48 648 €)**. Bien que ces chiffres varient selon les territoires et les contextes d'intervention (voir annexe 1), ils sont insuffisants pour permettre aux CJC d'assurer l'ensemble des missions qui leur sont réglementairement attribuées.

#### Repères sur les addictions

**100 000 décès prématurés** par an et **20% de la morbidité générale**

Coût économique: **plus de 1% du PIB**

Budget consacré par l'Etat : **22 milliards d'€ par an, 5,8% de la dépense publique**

#### Chez les jeunes

Les jeunes français sont parmi les plus gros consommateurs d'alcool en Europe

**1 jeune sur 2 a connu un épisode d'alcoolisation ponctuelle importante** dans le mois.

**Forte augmentation de l'usage de cannabis**, de 15 % à 24 % (1er rang européen).

**1 jeune consommateur sur 4 présente un risque élevé d'usage problématique**

A 17ans, **7 jeunes sur 10 ont expérimenté le tabac** et **1 sur 3 est fumeur quotidien**

**Augmentation des poly-consommations** associant tabac, alcool et cannabis (9,9% en 2011 à 12,8% en 2014)

<sup>1</sup> Etudes ESPAD 2011 et ESCAPAD 2011, OFDT

<sup>2</sup> INSTRUCTION INTERMINISTÉRIELLE N° DGCS/SD1/SD5C/DGS/DSS/DB/2015/289 du 15 septembre 2015 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2015 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques

<sup>3</sup> Questionnaire envoyé en février 2016 aux adhérents de la Fédération Addiction gérant une CJC- 100 réponses traitées.

<sup>4</sup> Rapport sur l'évaluation du dispositif médico-social spécialisé dans la prise en charge des conduites addictives - IGAS - Février 2014

<sup>5</sup> La Fédération Addiction a proposé aux parlementaires un amendement visant à renforcer les moyens des CJC. Cet amendement avait reçu le soutien de 20 sénateurs avant d'être retiré à la demande du gouvernement.

Le portage de la mission CJC par les CSAPA facilite pourtant l'intégration des équipes pluridisciplinaires et réduit les frais liés à leur fonctionnement. Néanmoins, des moyens financiers supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre de manière effective l'ensemble des actions prévues, en particulier l'intervention précoce.

Faute de moyens suffisants, beaucoup de CJC sont aujourd'hui contraintes de limiter leurs activités à la partie consultation, au détriment de l'« aller vers » qui nécessite du personnel et du temps pour être déployé.

Seule une minorité de CJC dispose de moyens suffisants pour proposer des consultations avancées. Celles-ci ne représentent aujourd'hui que 15%<sup>6</sup> du volume total des consultations. Mais 71% d'entre elles souhaitent que les moyens supplémentaires obtenus soient consacrés en priorité au développement de l'intervention précoce (consultations avancées, sensibilisation des acteurs de premier recours, développement d'actions en direction de l'entourage, actions collectives de prévention...).

D'ailleurs, la circulaire budgétaire 2015<sup>7</sup> a permis à certaines d'entre elles de déployer partiellement cet axe, mais cela reste encore insuffisant.

## >> Les besoins nécessaires au renforcement de la mission CJC

Pour déployer l'ensemble des actions prévues réglementairement, les CJC doivent pouvoir s'appuyer sur une équipe pluridisciplinaire correspondant à un effectif moyen de **2 équivalents temps plein (ETP)**. **Cet effectif correspond à un budget annuel moyen de 115 200 €.**

Le nombre de postes à créer ou à consolider doit prendre en compte l'existant, les besoins spécifiques de chaque territoire, mais **ne peut être inférieur à 1,5 ETP par CJC** pour permettre un déploiement effectif de la mission.

En moyenne, ces **1,06 ETP supplémentaires** représentent un coût de **66 500 €** par an et par CJC.

Sur la base de cette estimation, **l'investissement ONDAM supplémentaire pour un déploiement effectif de la mission CJC sur l'ensemble du territoire n'excéderait pas 20 000 000 euros**. Ce chiffre inclut le renforcement des moyens de l'ensemble des CJC actuelles et la création ou le redéploiement d'une vingtaine de CJC sur des territoires aujourd'hui non couverts (2 300 000 € environ).

Cette évolution favoriserait une prise en charge plus précoce (et donc bien moins coûteuse) d'un plus grand nombre de jeunes et constituerait une réponse efficace et pertinente aux enjeux de santé publique que représentent aujourd'hui les conduites addictives chez ce public.

## Les moyens des CJC en quelques chiffres

Actuellement :

**Hétérogénéité des territoires et des contextes** d'intervention

**2/3 des CJC interviennent au niveau local (agglo) ou territorial**, 1/3 sur l'ensemble du département.

**Un temps de travail inférieur à 0,94 ETP** par CJC (médiane à 0,65)

**Une équipe pluridisciplinaire de 3 professionnels mobilisés** (médiane à 2).

Un budget moyen de **49450 €** (médian 39 000€) majoritairement utilisé pour financer le personnel.

Des moyens qui varient selon de contexte d'intervention.

Peu ou pas de budget de fonctionnement (locaux, frais liés aux déplacements...)

Ce qui est nécessaire :

**2 ETP** en moyenne (**1,5 EPT à minima**)

**116 000 €** de budget annuel moyen (131 598€ pour les CJC intervenant sur l'ensemble d'un département ou sur une grosse agglomération, 107 726 € pour celles intervenant sur un territoire plus limité ou une agglomération moyenne).

<sup>6</sup> Dix ans d'activité des « consultations jeunes consommateurs » - Tendances n°101 - OFDT - Ivana Obradovic - avril 2015

<sup>7</sup> INSTRUCTION INTERMINISTRIELLE N° DGCS/SD1/SD5C/DGS/DSS/DB/2015/289 du 15 septembre 2015 relative à la campagne budgétaire pour